



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260331-D2026033104-DE

Enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2026033104**

Date de la
convocation
27.03.2026

Date
d'affichage
27.03.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Michel ALLION, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES,

Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN (arrivée à 20h50).

Délibération
2026033104

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Désignation de représentants dans les instances

Etant donné les organismes extérieurs dans lesquels la commune est membre

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Désigne :

Représentativité communautaire Fourrière animale départementale :
C. NEYROLLES, titulaire.

Représentativité communautaire SICTOM Châteauneuf-sur-Loire :
F. BONDUEL, titulaire, et Y. GOLLION, suppléant.

Représentativité communautaire PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne :
F. BONDUEL, titulaire, et Y. GOLLION, suppléant.

Représentativité communautaire Office intercommunale de tourisme :
S. VUILLET, titulaire.

Représentativité communautaire Commission locale d'info de la Centrale de Dampierre en Burly :
S. ALLION, titulaire.

Représentativité communautaire Commission rivière Bonnée CC Val de Sully :
C. NEYROLLES et C. AFFLARD, titulaires, M. ALLION, suppléant.

Représentant de la commune auprès du GIP APPROLYS :
C. NEYROLLES, titulaire et J-L DARLES, suppléant.

Représentant de la commune auprès du GIP RECIA :
J-L. DARLES, titulaire et C. NEYROLLES, suppléant.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260331-D2026033104-DE

Conseil Municipal **Délibération numéro 2026033104**

Représentant de la commune auprès d'EPAGE Bassin du Loing :
M. ALLION, titulaire et J. RÉMÉNÉ, suppléant.

Représentant de la commune auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale) :
S. VUILLET, titulaire

Représentant de la commune auprès de la Commission suivi du Site Centre de Stockage de déchets non dangereux exploité sur le territoire de la commune de BRAY-SAINT-AIGNAN :
J. SOUVERVILLE, titulaire.

Représentant de la commune auprès de l'Agence France locale :
F. BONDUEL, titulaire et A. BLOT, suppléante.

Correspondant de défense de sécurité civile : A. DUFRESNE, titulaire.

Référent élu sécurité routière : A. DUFRESNE, titulaire.

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

*Michel ALLION,
Conseiller municipal.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>